

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes blanches du 30 novembre 2017

Le conseil spécialisé pour les filières viandes blanches s'est réuni le 30 novembre 2017, sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer. Les plans des filières porcs, œufs, volailles de chair et foie gras, en cours de finalisation pour répondre à la demande formulée par le Président de la République dans le cadre des États généraux de l'alimentation, ont été présentés au conseil spécialisé « viandes blanches » de FranceAgriMer. Les différentes filières ont, en outre, été invitées à faire remonter leurs observations sur les enjeux économiques du Brexit au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en vue de contribuer à l'élaboration de la position française pour la seconde phase de négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni concernant leurs futures relations commerciales.

Des plans de filières en cours de finalisation pour le porc, la volaille de chair, les œufs, le foie gras et le lapin

Les différentes filières représentées au conseil spécialisé « viandes blanches » de FranceAgriMer ont présenté leurs plans de filières, en cours de finalisation, en vue de leur transmission aux pouvoirs publics avant le 10 décembre 2017, ainsi que souhaité par le Président de la République à l'occasion des États Généraux de l'Alimentation.

Les plans de filières sont portés par les interprofessions existantes : Inaporc pour la filière porcine, CNPO (comité national pour la promotion de l'œuf) pour les œufs, Cifog (comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras) pour le foie gras et Clipp pour le lapin. Pour les volailles de chair, le plan a été présenté par l'ITAVI (Institut technique de l'aviiculture) en attendant la création imminente d'une interprofession longue qui intégrera la distribution.

Tous les plans soulignent la nécessité de répondre à la demande de l'ensemble des segments de marché, en veillant à préserver la compétitivité des filières françaises face à la concurrence. Des objectifs et des engagements des filières sont présentés pour répondre à la montée en gamme des productions et aux attentes sociétales. Le développement des productions sous signes de qualité (bio, label rouge, IG...) est envisagé dans la limite de la capacité d'absorption par les marchés. Des investissements lourds seront nécessaires pour satisfaire l'ensemble des exigences sociétales, soulignent les interprofessions qui souhaitent impliquer davantage les distributeurs, en les invitant à rejoindre les interprofessions courtes où elles ne siègent pas encore.

Les interprofessions ont insisté sur la nécessité d'un accompagnement des filières par FranceAgriMer via les études et les observatoires économiques.

Brexit : les filières agricoles consultées pour élaborer la position française sur les futures relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a rappelé les enjeux économiques du Brexit pour les filières porcs et volailles de chair. Toutes les filières viandes blanches, y compris les œufs, sont invitées à compléter et à faire remonter leurs observations au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en vue de contribuer à l'élaboration de la position française dans le cadre de la seconde phase de négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, concernant leurs futures relations commerciales.

Les principaux enjeux pour les filières agricoles, résident dans les modalités de partage des contingents établis dans le cadre de l'OMC et des accords de libre-échange, en particulier pour la filière volailles, le rétablissement éventuel de droits de douane ainsi que les règles non tarifaires, notamment sanitaires.

Pour l'heure, la première phase de négociation sur les conditions de sortie du Royaume-Uni se poursuit. La facture de sortie du Royaume-Uni et le problème de la frontière irlandaise restent des pierres

d'achoppement, en attendant le retrait effectif du Royaume-Uni le 29 mars 2019 à 23h00, heure de Londres, sans possibilité de retour en arrière.

À cette occasion, le conseil spécialisé a appelé les pouvoirs publics à la vigilance concernant les négociations avec le Mercosur et la mise en place d'éventuels contingents qui impacteraient la filière volailles française.

Programme d'études FranceAgriMer 2018

Outre la reconduction en 2018 des actions récurrentes de FranceAgriMer en matière d'acquisition de données (cotations, enquêtes et panels), de suivi de conjoncture, de veilles de compétitivité internationale et d'observatoires économiques, FranceAgriMer a reçu à ce jour 35 projets d'études pour le secteur des viandes blanches et a été sollicité pour la mise en place d'un observatoire de l'œuf. Les filières sont invitées à transmettre les besoins éventuels apparus à l'occasion de l'élaboration des plans de filière dans les meilleurs délais, en vue de l'élaboration du programme définitif avant la fin 2017 qui sera soumis au conseil d'administration de FranceAgriMer début 2018 pour validation.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr